

**COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

L'an deux mille vingt le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Pierre Mendès France.

Suite aux conditions sanitaires actuelles, la réunion du conseil municipal s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Pierre du Vauvray, 26 Grande Rue 27430 SAINT PIERRE DU VAUVRAY.

Etaient présents :, Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Karine GENEAU, Jean-Charles DUPONT, Bernard LEBOEUF, Jean-Luc ENJALBERT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Céline RECHER, Arnaud BINARD, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ

Absents : Elodie DESABAYE, Chantal QUERNIARD

Secrétaire de séance : Monsieur ENJALBERT

Pouvoir de Chantal QUERNIARD pour Alain LOEB, et Elodie DESABAYE pour Pascal SCHWARTZ

Le constat est fait de l'absence de signature de la feuille d'émargement par Alain LOEB.

La Maire ouvre la séance à 18h35

La délibération DB04 sur **TARIFS DES EMPLACEMENTS SUR LE MARCHÉ** est reportée.

L'ordre du jour est voté avec 11 voix pour et 4 contre

DB01 : PORTANT CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.

Cette prime vise à récompenser les personnels de la mairie ayant travaillé pendant la période de l'état d'urgence sanitaire. Elle pourra varier de 50 à 400 € en fonction du nombre de jours travaillés pendant la période.

Mr LOEB proteste en indiquant que les personnes non présentes pendant la période ne doivent pas avoir droit à la prime COVID.

Mme la maire indique que la période a été étendue et que nous appliquons cette période étendue pour faire bénéficier de cette prime à tout le personnel de la mairie.

Vote pour à l'unanimité

DB2 : CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE – COVID-19 / AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE DE SAINT PIERRE DU VAUVRAY AUX COMMERCANTS

Une aide sera versée aux commerçants ayant souffert pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

L'agglomération et la commune prendront en charge chacune 50% de la prime.

Labelle chaussure a reçu 2000€.

Le bon accueil a reçu 1000 €

L'hostellerie de Saint PIERRE a reçu 1500€

M. SCHWARTZ indique que l'ancienne municipalité est également à l'origine de cette aide.

Madame la Maire rappelle qu'elle a dû donner les noms des commerces en urgence sans quoi les commerçants de Saint Pierre auraient été exclus de ce dispositif. Ce travail n'avait pas été fait par l'ancienne équipe.

Vote pour à l'unanimité

DB3 : CIMETIERE : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

M. DUPONT propose une augmentation de 2% du tarif des concessions et une répartition 50/50 entre la commune et le CCAS des bénéfices de la concession du cimetière.

M. SCHWARTZ proteste sur le bien-fondé d'accorder plus de moyens au CCAS.

L'équipe municipale rappelle que de nouvelles actions sont entreprises par le CCAS comme la signature d'une convention avec l'épicerie EPIREUIL, le remboursement d'une partie des activités sportives ou culturelles des enfants de famille en difficulté financières et d'autres aides directes.

Messieurs BINARD et BESNARD indiquent que la remise au propre du cimetière arrive à la fin et qu'un planning va être fait pour garder le cimetière dans cet état de propreté.

Madame la Maire salue le travail des agents pour l'entretien de notre commune étendue.

M. LOEB indique que c'est à cause de l'augmentation du tarif du cimetière et des moyens du CCAS qu'ils s'abstiennent.

Vote abstentions 4 pour 11

DB5 : TARIFICATION PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Les tarifs de la cantine sont reportés tel quel par rapport à l'année précédente.

Les trois services ont permis d'augmenter la qualité du service.

Les trois services seront pérennisés même après la fin de la crise sanitaire.

M. BINARD précise que le passage à plusieurs services de cantine est demandé depuis des années.

Un travail a été fait sur le planning pour permettre cela sans augmenter les tarifs.

M. LOEB indique s'abstenir de voter pour cause de délibération inutile car les tarifs ne changent pas.

Vote 4 abstentions 11 pour

DB6 : TARIFS LOCATION SALLE DES FETES « PIERRE MENDES FRANCE », REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Même s'il n'y a pas de changement de tarif il a fallu revoir les conditions de locations.

De plus nous avons mis en place un règlement intérieur et un protocole COVID à signer par les personnes louant la salle.

Vote 4 abstentions 11 pour

DB7 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'APPEL A PROJET "REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE"

Nous avons la chance d'avoir un patrimoine naturel très conséquent.

Nous souhaitons que les habitants de la commune s'approprient la biodiversité de notre village. Cette opération nous permettra aussi via l'aide du conservatoire des espaces naturels à mettre en valeur et de faire la publicité de cette richesse.

La participation de la commune serait de 20 % et 842 € sur 2021, cela comprend une prestation d'inventaire et des publications pour valoriser notre village.

Madame la Maire indique que nous avons coupé beaucoup d'arbres et que nous allons replanter des arbres avec l'opération arbre des naissances avec M. LEBOEUF.

Nous pourrions aller vers le label village fleuri avec la participation de Mme COHAN et des habitants du village. Il y aura des ateliers ballades ouverts au public. Mme ASHBROOK sera associée à cette démarche et aidera aux ateliers ballades.

M. DUPONT indique que la commune n'a pas cherché à faire les choses en grand pour éviter de trop prendre sur le budget de la commune.

M. Schwartz demande quel organisme est derrière l'opération.

Madame la Maire indique que c'est le conservatoire des espaces naturels qui aide sur le projet.

Madame la Maire indique que le prix est très peu cher par rapport à la prestation apportée par cet organisme.

Mr SCHWARTZ demande qui est le porteur du projet dans l'équipe municipale.

Madame la Maire indique que c'est elle qui porte ce projet dans l'équipe.

M. LOEB demande s'il y a des conséquences si nous ne sommes pas retenus pour ce projet.

Madame la Maire indique qu'il n'y aura aucune conséquence financière si nous ne sommes pas retenus.

Vote pour à l'unanimité

DB8 : RESTAURATION DE LA MAIRIE DE SAINT PIERRE DU VAUVRAY

M. DUPONT indique que pour poursuivre la restauration de la mairie et faire appel à l'association cursus cette délibération est nécessaire.

Madame la Maire indique qu'il faut finir la restauration du bâti de la mairie avant de penser à restaurer la fresque comme c'était prévu et initié par l'ancienne équipe.

Ce budget sera à prendre sur le budget pour 2021.

M. SCHWARTZ indique que la précédente mairie avait mis en place ce chantier.

M. LOEB rappelle les financements obtenus par la précédente équipe pour ces chantiers.

Vote pour à l'unanimité

DB9 : MISE EN VENTE D'UN COMMERCE – 21 GRANDE RUE

M. DUPONT indique que n'ayant pas de projet à destination de ce bien et ce bien représentant une charge financière il faut procéder à la vente.

De plus ce bien représente un risque pour le voisinage vu son état.

Pour le projet DAB (Distributeur Automatique de Billets) sur ce site, le projet se poursuit avec la proposition d'un autre lieu plus approprié.

M. BINARD remercie M. JUBERT pour avoir travaillé à avoir les frais de fonctionnement du DAB pris en charge par l'agglomération, en cours de négociation.

M. LOEB indique que cette préemption était une bonne opportunité afin d'éviter que cela ne devienne une habitation.

M. BINARD indique que vu l'état de ce bâtiment c'est un péril pour le voisinage et que la commune va être responsable si on ne fait rien.

M. DUPONT et Mme la maire indiquent que nous avons trop de biens non utilisés en notre possession et que nous risquons de recevoir un nouveau bien d'une valeur de 185 000 € que nous ne pourrions pas payer.

M. SCHWARTZ demande que ce bien soit estimé, Mme la maire rappelle que dans la délibération il est bien sûr précisé que ce bien fera l'objet d'une estimation par un professionnel.

Vote contre 4 pour 11

DB10 : PRISE EN CHARGE DES ARCHIVES PAR L'AGGLOMERATION SEINE EURE

Nous demandons à M. LOEB de procéder à la signature de la convention.

M. LOEB indique ne pas avoir reçu la convention et indique ne pas avoir été convié à l'opération, Madame la Maire, Laetitia SANCHEZ indique que tout cela est faux.

Suite à ce désaccord le conseil municipal est dans l'obligation de passer par une délibération pour inviter et autoriser le Maire sortant Alain LOEB, à signer la convention.

Vote 4 refus de vote comptés comme abstentions ; 11 vote pour

M. LOEB demande le retrait de la délibération

DB11 : TABLEAU RELATIF A L'INSCRIPTION DES ELUS AUX COMMISSIONS D'AGGLOMERATION SEINE EURE

Mr LOEB demande une copie du document.

Mme le maire indique que beaucoup de compétences ont été transférées à l'agglomération mais que la gestion des risques est restée à la charge de la commune.

Ainsi nous avons travaillé sur le PCS (plan communal de sauvegarde) qui n'avait pas été actualisé depuis 2012.

Vote pour à l'unanimité

Questions diverses :

1) Présence de la société SAPHIR

M. BINARD indique que la société SAPHIR n'a pas pu être présente. Ils ont fait beaucoup d'efforts et la mobilisation citoyenne à porter pour les pousser à faire ces efforts.

Ils proposent de nous rencontrer pour parler des risques et venir présenter leur plan d'action.

Madame la Maire indique que nous avons plusieurs risques sur Saint PIERRE avec la seine, les côteaux et ces entreprises.

La digue est également un sujet important qui doit être suivi par la mairie

2) Élection sénatoriale.

M. SCHWARTZ demande un vote pour indiquer aux grands électeurs le vote à faire.

Nous rappelons que les grands électeurs votent en leur âme et conscience.

3) Vente du commerce.

Mme la maire indique que les délibérations sur la vente du 21 rue grande répondent à la question.

4) Travaux de la rue GOURDON

Madame la Maire répond que les critiques sont exagérées car les habitants ont été prévenus par un boîtage, une réunion publique et des discussions lors de la permanence d'élus.

Aujourd'hui les retours sont plutôt positifs car la rue est sécurisée et remise en état. Il peut rester quelques soucis de stationnement à régler. Mr DUPONT rajoute que les parents jouent le jeu et se garent plus dans le parking prévu pour ne pas bloquer la rue.

5) Travaux de la rue GOURDON

Madame la Maire répond que les critiques sont exagérées car les habitants ont été prévenus.

6) Question sur le passage de la Fibre à Saint Pierre.

La fibre va au Vaudreuil et à Andé en passant par Saint Pierre mais nous ne sommes pas prioritaires car étant proche du central téléphonique la majorité des habitants de Saint Pierre peuvent bénéficier d'un bon débit avec l'ADSL 2.

La mise à disposition devait se faire pour 2021 puis 2022 et on pense maintenant à 2023.

7) Question périscolaire

La délibération sur les tarifs de la cantine aura permis de répondre aux questions.

8) Aire de jeu

Nous remettons à flot le budget pour prévoir un débat sur nos projets aux habitants dont la remise en état de l'aire de jeux qui était indiquée dans notre programme.

M. DUPONT indique qu'il faut dégager des possibilités d'investissement avant de passer à ses actions.

9) Question sur les montants budgétaires indiquait dans la gazette

M. SCHWARTZ demande d'où viennent les chiffres indiqués dans la gazette. M. DUPONT répond que ce sont les chiffres officiels et que si cela paraît bizarre cela peut être dû à des écritures de gros travaux passés sur des exercices différents.

Madame la Maire rappelle que nous devons passer une ligne de crédit qui a été prévu par l'ancienne équipe car les caisses de la commune sont vides.

10) Tarif des concessions et entretien du cimetière

Les précédentes délibérations ont répondu à ces questions.

11) Question sur M. BESNARD

Madame la Maire indique que nous n'avons pas à nous immiscer dans le fonctionnement des associations.

12) Question sur le paiement des frais liés aux procédures à l'encontre de la liste élue

Madame la Maire indique que nous avons bien réglé les frais de ces procédures sur nos fonds propres.

Madame la Maire demande si le constat d'huissier fait par l'ancien maire pour faire annuler l'élection a bien été payé sur les fonds propres de la personne.

M. LOEB répond que oui et que la comptabilité de la mairie prouve ses dires.

Madame la Maire souhaite rappeler que nous ne voulons pas d'un mandat procédurier et que nous souhaitons que tout le monde puisse faire avancer le village dans la bienveillance.

13) Question sur la sécurité routière

Mme la maire indique que nous avons travaillé avec l'agglomération et le département pour faire passer le village en zone 30.

Cet arrêté est passé et les panneaux seront positionnés d'ici peu afin de permettre de répondre aux souhaits des différents quartiers pour plus de sécurité.

Nous étudierons ensuite différents aménagements de sécurité.

Pour l'île du bac le problème est bien noté et sera pris en compte en mettant des panneaux indiquant mieux la priorité à droite.

Le conseil municipal est clos à 19H50.